



DECISION MUNICIPALE

n° 2024_2

Le 11 janvier 2024

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert

François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 complétant la délibération du 17 décembre 2020 relative aux attributions du Maire par délégation, et autorisant le Maire à bénéficier de la disposition n°26 du CGCT, permettant de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions »,

Vu le marché public global de performances,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°29 en date du 15 décembre 2021 approuvant la réalisation de ce projet,

Vu le dispositif de déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires porté par l'Etat,

Considérant que le projet répond pleinement aux objectifs du volet « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » du Fonds Vert,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) à hauteur de 49 899,20 € pour un montant prévisionnel de 246 496 € HT, soit 299 395.20 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

